



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2010**

SOMMAIRE :

- 1) **Approbation de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2010**
- 2) **Décision Modificative n° 2 au budget de l'exercice 2010**
- 3) **Projet de Budget Supplémentaire exercice 2010 de la Régie Municipale des Transports**

L'an deux mille dix, le mercredi vingt-deux décembre, les membres du conseil municipal de la commune de Rémire-Montjoly se sont réunis à l'Hôtel de Ville sur convocation du Maire - Jean GANTY, adressée le dix du même mois.

PRESENTS :

MM. **GANTY** Jean-Maire, **GOVINDIN** Patricia 1° adjointe, **LIENAFI** Joby 2° adjoint, **SORPS** Rodolphe 3° adjoint, **BERTHELOT** Paule 4° adjoint, **MAZIA** Mylène 5° adjointe, **RABORD** Raphaël 6° adjoint, **EDWIGE** Hugues 8 ° adjoint, **BUDOC** Rémy-Louis, **PRUDENT** Jocelyne, **SAINT-CYR** Michel, **MARS** Josiane, **NELSON** Antoine, **TOMBA** Myriam, **JOSEPH** Anthony, **CHAUMET** Murielle, **THERESINE** Félix, **ANTIBE** Marie, **LASALARIE** Jean-Pierre, **ELFORT** Marlène, **HO-BING-HUANG** Alex, *conseillers municipaux.*

ABSENTS EXCUSES :

MM. **GERARD** Patricia, **BRUNE** José, **DESIRE** Paulette, **MITH** Georgette, **PLENET** Claude, **EGALGI** Joséphine, **FELIX** Serge *conseillers municipaux.*

ABSENTS NON EXCUSES :

MM. **MITH** Magali, **CATAYEE** Patrice, **MONTOUTE** Line, **WEIRBACK** Jean-Marc, **COCHET-PINVILLE** Edith, *conseillers municipaux.*

Procurations déposées par :

Madame **GERARD** Patricia en faveur de Monsieur **SORPS** Rodolphe
Monsieur **BRUNE** José en faveur de Monsieur **EDWIGE** Hugues
Madame **DESIRE** Paulette en faveur de **Monsieur le Maire**
Madame **MITH** Georgette en faveur de Monsieur **RABORD** Raphaël

Assistaient à la séance :

MM **DELAR** Charles-Henri – Directeur Général des Services
KOUSSIKANA Guénéba, Directrice Générale Adjointe
LUCENAY Roland – Directeur des Services Techniques
SYIDALZA Murielle / **BENOIT** Virginie – Secrétariat séance
SAINT-JULIEN Gaston – Régie/Sono

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30 mn.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame **PRUDENT** Jocelyne s'étant proposée a été désignée par *24 voix « pour » et 1 « abstention »* pour remplir ces fonctions.

1°/ - Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010

Abordant le premier point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2010, qui ne fait l'objet d'aucune remarque et observation. Ledit procès-verbal a été adopté par *24 voix « pour » et 1 « abstention »*.

2°/ - Décision Modificative n° 2 au budget de l'exercice 2010

Poursuivant avec le deuxième point, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'exercice budgétaire 2010 s'achevant bientôt, un besoin de crédits, notamment aux chapitres 921 et 925 étant nécessaire pour satisfaire aux dépenses obligatoires.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération ci-après :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2010-01/RM relative à l'adoption du Budget Primitif 2010 ;

VU la délibération n° 2010-22/RM relative à l'adoption du Budget Supplémentaire 2010 ;

VU la délibération n° 2010-50/RM relative au vote de la Décision Modificative n° 1 ;

CONSIDERANT qu'il convient de faire quelques réajustements de crédits ;
VU l'avis de la commission des finances ;

Le Maire explique qu'il y a lieu d'adopter une Décision Modificative n° 2 ;
dont la proposition est la suivante :

VIREMENT DE CREDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
COMPTE A DEBITER				COMPTE A CREDITER			
Chapitre	Libellé	Disponible	A réduire	Chapitre	Libellé	Disponible	A augmenter
920-20/617	Etudes et recherches	89 840	-70 000	921-12/64111	Personnel Police Municipale, rémunération	- 134 796	+ 190.000
920-20/6453	Cotisation CNRACL	175 369	- 120 000				
TOTAL 920			- 190 000	TOTAL 921			+ 190 000
928-10/6288	Divers services extérieurs	6 400	- 5 000	925-20/6554	Intervention sociale	1 000	+ 5 000
TOTAL 928			- 5 000	TOTAL 925			+ 5 000
TOTAUX			- 195 000	TOTAUX			+ 195 000

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à en délibérer ;

Le conseiller municipal HO-BING-HUANG Alex, sollicitant la parole et l'obtenant, pose la question de savoir les raisons pour lesquelles la collectivité est amenée à prendre des décisions modificatives régulièrement. Il précise qu'il serait préférable de faire un budget prévisionnel qui inclurait les dépenses à prévoir pour l'année.

Monsieur le Maire, rappelle que les décisions modificatives sont des actes budgétaires qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales. Il précise que le budget est alimenté de crédits supplémentaires qui sont couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Monsieur le Maire souligne que la collectivité est à sa deuxième Décision Modificative, ce qui démontre une bonne prévision du budget pour l'exercice 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI les explications du Maire et sur sa proposition ;

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la Décision Modificative n° 2, telle proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

ADOpte :

Pour = 24 / Abstention = 01 / Contre = 00, soit 25 votants.

3°/ *Projet de Budget Supplémentaire –Exercice 2010 de la Régie Municipale des Transports*

Abordant le troisième point, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en respectant le cycle budgétaire annuel, la collectivité a adopté pour la Régie Municipale des Transports, exercice 2010, le Budget Primitif le 24 février 2010. Elle a ensuite arrêté les comptes (Compte Administratif) le 23 juin 2010, pour permettre la reprise du résultat global 2009 au Budget Supplémentaire 2010.

Ce Budget Supplémentaire a aussi été adopté par le conseil municipal, le 23 juin 2010, et transmis au Représentant de l'Etat dans le Département le 02 juillet 2010 et publié le 07 juillet 2010.

Cependant et récemment, son attention a été attirée par le Comptable public de notre collectivité, sur le fait que la reprise du résultat de l'exercice 2009, n'a pas été effectuée convenablement en écriture ; ce qui crée une anomalie substantielle.

En effet, le Budget Supplémentaire 2010 n'a repris que le résultat des comptes du seul exercice 2009, or il devait comporter les écritures cumulées des comptes 2008 et 2009, c'est à dire le résultat global.

Pour cette raison, il convient de rapporter d'une part, la délibération n° 2010-23/RM concernant l'affectation du résultat 2009, d'autre part, la délibération n° 2010-24/RM relative au Budget Supplémentaire 2010.

Monsieur le Maire présente ci-après les deux projets de délibération à intervenir, en raison de ce qui précède :

Délibération n° 2010-67/RM
portant affectation du résultat des comptes, exercice 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les résultats de l'exécution du budget, aux comptes de l'exercice 2009 ;

VU la délibération n° 2010-23/RM portant affectation du résultat global de clôture du CA 2009 de la Régie Municipale des Transports ;

CONSIDERANT que cette délibération n° 2010-23/RM, n'a pas repris les écritures des montants cumulés ;

VU l'avis de la Commission des Finances ;

Le Maire précise à l'assemblée, qu'il convient de rapporter la délibération n° 2010-23/RM et d'adopter ce qui suit :

A la clôture de l'exercice 2009, les écritures se présentent comme ci-après :

1) – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

a) – Le total des recettes de fonctionnement de l'année, s'élève à :	191 985,20 €
b) – Le total des dépenses de fonctionnement de l'année, s'élève à	179 222,21 €
c) – Par différence, le résultat de l'exercice 2009 s'établit à	+ 12 762,79 €
d) – Auquel il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement 2008, reporté :	+ 149 546,87 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc : **+ 162 546,87 Euros**

2) – SECTION D'INVESTISSEMENT :

De la même façon au 31 décembre 2009, en section d'investissement,

a) – Le total des dépenses de l'exercice atteint :	0 €
auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2008 reporté, soit : ..	- 68 303,00 €
d'où un total de dépenses d'investissement de :	- 68 303,00 €
b) – Le total des recettes d'investissement atteint :	+ 48 538,00 €

En l'absence de reste à réaliser tant en recettes qu'en dépenses,

Le résultat de clôture de l'exercice 2009, en investissement, s'élève à : **- 19 765,00 Euros**

3) – Rapprochement des deux sections à la clôture de l'exercice 2009 :

- a) – Un excédent de clôture en fonctionnement : 162 546,87 €
- b) – Un déficit en investissement : - 19 765,00 €
- c) – la différence est un solde positif de : 142 781,87 €

CONSIDERANT le besoin de financement d'investissement, il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 162.546,87 €, conformément à la reprise des résultats établie ci-après :

- * Affectation au compte 1068 : 19 765,00 €
- * Dotation complémentaire au compte 1068 : 20 235,00 €
- * Report à nouveau de fonctionnement, compte 002 : 122 546,87 €

RECAPITULATIF GENERAL – COMPTE 2009 AFFECTATION DU RESULTAT	
Solde d'exécution d'investissement 2009 Dépenses (<i>besoin de financement</i>)	- 19.765,00 €
Solde des Restes à Réaliser investissement 2009	0
Résultat de fonctionnement <ul style="list-style-type: none">▪ Résultat de l'exercice 2009▪ Résultat 2008 reporté RESULTAT A AFFECTER	12 762,79 € 149 784,08 € 162 546,87 €
AFFECTATION <ul style="list-style-type: none">▪ En réserve sur compte 1068▪ Report en fonctionnement sur compte 002	40 000,00 € 122 546,87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ les explications du Maire et sur sa proposition ;

APRES en avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération n° 2010-23/RM portant affectation du résultat, exercice 2009 ;

APPROUVE la proposition d'affectation d'exécution budgétaire, exercice 2009, telle présentée ci-dessus.

ADOpte : Pour = 24 / Abstention = 01 / Contre = 00, soit 25 votants.

**Délibération n° 2010-68/RM concernant le projet de Budget Supplémentaire,
exercice 2010 de la Régie Municipale des Transports**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les comptes, exercice 2009, de la Régie Municipale des Transports ;

VU la délibération n° 2010-67 /RM relative à l'affectation du résultat des comptes 2009 ;

VU l'avis de la commission des finances ;

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de rapporter la délibération n° 2010-24/RM ;

Il propose d'inscrire au Budget Supplémentaire 2010, les écritures suivantes :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Restes à Réaliser exercice 2009	0	0
002 Résultat reporté	-	122546,87
Crédits voté exercice 2010	122 546,87	-
TOTAL DE LA SECTION	122 546,87	122 546,87

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Restes à Réaliser exercice 2009	0	0
001 Solde d'exécution reporté	19 765,00	-
Crédits voté exercice 2010 <i>(compte 1068)</i>	20 235,00	40 000,00
TOTAL DE LA SECTION	40 000,00	40 000,00

Monsieur le Maire rappelle que la présente délibération sera annexée au Budget Supplémentaire 2010.

Il demande, aux membres de l'assemblée, de bien vouloir délibérer ;

Le Conseiller Municipal HO-BING-HUANG Alex sollicitant la parole et l'obtenant, intervient pour faire constater, qu'il est demandé à l'assemblée de se prononcer de nouveau sur un document qui avait déjà été adopté.

Monsieur le Maire lui confirme que les membres du conseil municipal sont effectivement invités à adopter une nouvelle fois, le projet de budget supplémentaire de la régie des transports, à la demande du Trésorier Principal, qui a constaté que les écritures de l'année N-1 n'avaient pas été reprises dans le BS de l'exercice 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI les explications du Maire et sur sa proposition ;

APRES en avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération n° 2010-24/RM.

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2010 de la Régie Municipale des Transports.

ADOpte :

Pour = 24 / Abstention = 01 / Contre = 00, soit 25 votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare ensuite la séance close et la lève à 19 h 15 mn.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance
Jocelyne PRUDENT

Le Maire,
Jean GANTY